

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Articles L254-1 à L.254-12 et R.254-1 à R.254-30 du code rural et de la pêche maritime, relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Délégation de signature du préfet de la région Occitanie au DRAAF Occitanie en date du 13 octobre 2017 ;
- Subdélégation de signature du DRAAF Occitanie à certains agents en date du 8 janvier 2018 ;
- La DRAAF Occitanie met en oeuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification pour ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.

L'organisme **SOCIETE MCI**

Domicilié à :
5 ROND-POINT DU LUXEMBOURG
PARC AQUATECHNIQUE
34200 SETE

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **3400006**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : **NON**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, **tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies**. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration, doit apparaître dans les documents commerciaux et être affiché dans les locaux accessibles à la clientèle.

Liste des établissements agréés :

810885939000019	SOCIETE MCI	34200	SETE
-----------------	-------------	-------	------

Fait à Montpellier, le lundi 19 février 2018

Pour le Préfet et par délégation
L'adjoint à la Cheffe du Service
Régional de l'Alimentation

Christophe PUEYO



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie
Maison de l'Agriculture - Place Jean Antoine Chapal - CS70039 - 34060 MONTPELLIER CEDEX 02
Tél. 04 67 10 19 50 - Fax. 04 67 10 19 46

Courriel : sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>